



Tél: 04 90 74 12 70

Fax: 04 90 04 61 66

e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)

[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

## ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX PLACE DU CHATEAU Pétitionnaire : DEBELEC BEZOUCHE TER

### **Le Maire de la commune de GARGAS,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la demande en date du 06/06/2024 de la Société DEBELEC BEZOUCHE TER représentée par M. CARLES Romain, 2682 boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE (tel : 06.26.39.80.49 mail : [debelec.bezouche.ter@groupe-comelec.com](mailto:debelec.bezouche.ter@groupe-comelec.com)) en vue d'occuper temporairement le domaine public (esplanade de la mairie, place du château) pour réaliser des travaux de raccordement électrique pour le compte d'ENEDIS,

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

## **ARRETE**

**Article 1 :** Le déclarant est autorisé à occuper temporairement le domaine (esplanade de la mairie, place du château) pour réaliser des travaux de raccordement électrique pour le compte d'ENEDIS, à charge pour lui de rétablir les lieux en leur état initial.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier et le déclarant pourvoira à la signalisation du chantier jusqu'à l'achèvement des travaux de remise en état.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera applicable du jeudi 27 juin 2024, 8h, au mardi 16 juillet 2024, 18h, soit pour une durée de 20 jours. (pour une durée réelle des travaux prévue de 1 journée dans cet intervalle)

**Article 4 :** Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 5 :** Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait de l'occupation du Domaine Public.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 8 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **DEBELEC BEZOUCHE TER représentée par M. CARLES Romain, 2682 boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE**

Fait à GARGAS le 10 juin 2024

Le Maire

Bruno VIGNE-ULMIER

